

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Réf :PMCI/DG/PL/001
Version : 1

Système de Management Qualité

Date de mise en application :	
Page 1/2	

Nom du porteur du certificat			Plantations Modernes de Côte d'Ivoire (PMCI)						
Adresse du porteur du certificat			Adiaké						
Nom du planteur			Kone ABDOULAYE						
Code/numéro du planteur			PMCI000014						
Adresse du planteur			Mélékoukro						
Situation matrimoniale			marié						
N° Parcelle	Localisation	Année de création		Superficie	Nombre de pieds	Production annuelle			
Parcelles de COCO									
PMCI0000014-P1	Mélékoukro			0.0000 Ha					
Parcelles des autres cultures									
Type de main d'oeuvre et nombre Permanent : Journalier :									

- 1- En tant que planteur, je déclare que je comprends les exigences des règlements ci-dessous :
 - GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie I Exigences Générales
 - GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie II Règles du Système de Gestion de la Qualité (Règles QMS) version 5.2
 - GLOBAL GAP Système Raisonné de culture et d?élévage / Module applicable à l'ensemble des exploitations version 5.2
 - GLOBALG.A.P. Évaluation des risques sur la pratique sociale (GRASP) version 1.3
 - Critères de mesure de l'audit éthique du commerce des membres de Sedex (SMETA)



ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Réf :PMCI/DG/PL/001

Version : 1

Date de mise en application :

Page 2/2

Système de Management Qualité

- 1- Je m'engage à me conformer aux exigences du référentiel GLOBALG.A.P. suivantes :
 - Respecter et appliquer des bonnes pratiques agricoles,
 - Respecter de la traçabilité,
 - Respecter les consignes pour la maitrise des risques de contamination,
 - Respecter la sécurité sanitaire,
 - Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air,
 - Lutter contre les ravageurs et les maladies par des voies qui s?inscrivent dans le plan de gestion intégrée des nuisibles,
 - Non utilisation de substances interdites comme les herbicides et les fertilisants non enregistrés et non autorisés en côte d'ivoire,
 - Promotion de l'utilisation des substances autorisées par des méthodes qui réduisent les risques pour la santé des personnes et de l'environnement,
 - Non recours au feu pour la préparation des sols,
 - Interdiction de souscrire à des pratiques telles que le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail et l'atteinte à la capacité de reproduction des femmes,
- 2- Je m'engage au respect des procédures documentées de PMCI, de ses politiques Qualité, d'hygiène, Sécurité et, le cas échéant, de ses conseils techniques
- 3- Je déclare que :

Sécurité et, le cas échéant, de ses conseils techniques

- La carte détaillée de la plantation a été réalisée par PMCI et est disponible.
- Une tenue du carnet planteur de tous les produits intrants et sortant est disponible.
- 4- Je m'engage aux respects des sanctions susceptibles d'être appliquées en cas de non-respect des exigences GLOBALG.A.P. et éventuellement d'autres conditions internes.